

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2013/ 112 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2013/056/CNT
DU 13 JUIN 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

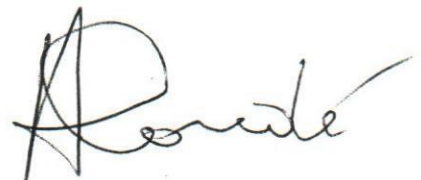
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2013/056/CNT du 13 juin 2013, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt concessionnel d'un montant de cinquante millions de dollars (50.000.000 USD) signé entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Société Export-Import Bank of China, relatif au financement du projet d'extension et de modernisation du réseau téléphonique en République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 JUIN 2013



Prof. ALPHA CONDE